

AFFAIRE N° 22.- Acquisition d'une parcelle de terrain de 280 m2 appartenant à MM LAW.THU et INGAR.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du Boulevard de la Providence a nécessité l'utilisation d'une partie d'un terrain de MM LAW.THU et INGAR qui proposent la vente de l'ensemble à la municipalité pour le prix de 1 600 000 Frs CFA.

Compte tenu de l'intérêt de l'acquisition de cette parcelle qui permettra l'aménagement d'un jardin public, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble de 280 m2 pour le prix de 1 600 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu	
	2 <sup>e</sup> Denis le 9 sept 1944
	P. le Préfet
	Le Secrétaire Général
Signé:	J. P. Proust
	Pour copie certifiée conforme
	Le Directeur des Aff. Financières
Signé:	R. Porsy